



AVIS PUBLIC CORONAVIRUS – COVID-19

PALIER 4 - ALERTE MAXIMUM – (ZONE ROUGE)

MISE À JOUR POUR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT AVEC COUVRE-FEU DU 9 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2021

Le 7 janvier 2021 - En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, se retrouve en alerte maximale (zone rouge) du **9 janvier au 8 février 2021 inclusivement**.

La Municipalité maintient son plan de contingence relatif à la pandémie de la COVID-19. Ce plan vise surtout à assurer les ressources humaines nécessaires au maintien des services essentiels à la population.

❖ **LES SERVICES ESSENTIELS TOUJOURS MAINTENUS :**

- Les collectes de déchets et de matières résiduelles;
- La production et traitement d'eau potable;
- Le traitement des eaux usées;
- Les services de sécurité en incendie et de premiers répondants;
- L'entretien des véhicules municipaux et des infrastructures municipales, dont les égouts et les aqueducs;
- L'accès, l'entretien et la surveillance des installations de loisirs.

❖ **CENTRE DE TRI MUNICIPAL : HORAIRE HABITUEL**

- Ouvert les samedis de 8h à 16h00.
- Merci de suivre les consignes sanitaires

❖ **CENTRE RÉCRÉATIF : FERMÉ**

❖ **BUREAU MUNICIPAL : L'ACCÈS AU BUREAU EST INTERDIT AU PUBLIC DEPUIS LE 17 DÉCEMBRE 2020, ET CE, JUSQU'AU 8 FÉVRIER 2021**

- Par contre, tous les services demeurent disponibles par téléphone (819) 648-5811 ou par courriel dg@campbellsbay.ca. Si nous ne vous répondons pas immédiatement, veuillez laisser un message et nous vous rappellerons dès que possible.

❖ **SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : FERMÉES AU PUBLIC**

- Le conseil de la municipalité de Campbell's Bay siégera à huis clos le 12 janvier et 2 février, 2021, et ce, par visioconférence. Par conséquent, le public ne sera pas admis, toutefois les résidents sont invités à poser leurs questions par courriel à dg@campbellsbay.ca. La municipalité publiera l'enregistrement audio de la séance sur le site web municipal.

❖ **PATINOIRE EXTÉRIEURE – OUVERT**

- Le patinage doit soit limiter à la bulle familiale, aucune activité en groupe permise. À compter du 9 janvier, afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, la patinoire sera fermée à 19h30. Merci de respecter les consignes.

Nous vous encourageons à continuer de suivre toutes les directives établies par les autorités gouvernementales.

C'EST UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE RÉDUIRE LA PROPAGATION DE VIRUS